

Répertoire des Maximes de loi

Cette page regroupe les **maximes de loi** “les plus utiles”, chacune accompagnée d’une définition succincte. Chaque maxime est liée à son fichier source pour une consultation détaillée.

Les maximes sont organisées par thèmes afin de faciliter la navigation et leur compréhension.

1. Principes généraux

- [Acta non verba](#) : Les actes comptent plus que les paroles.
- [Cogito ergo sum](#) : Je pense, donc je suis.
- [Lux et veritas](#) : Lumière et vérité.
- [Mens sana in corpore sano](#) : Un esprit sain dans un corps sain.
- [Sapere aude](#) : Ose savoir.

2. Consentement et obligations

- [Consensus facit legem](#) : Le consentement fait la loi.
- [Ex consensu advenit vinculum](#) : Le consentement crée un lien.
- [Pacta sunt servanda](#) : Les conventions doivent être respectées.
- [Venire contra factum proprium](#) : Nul ne peut se contredire au détriment d’autrui.
- [Silentium videtur confessio](#) : Le silence vaut confession.
- [Ubi jus ibi remedium](#) : Là où il y a un droit, il y a un remède.
- [Da mihi factum dabo tibi jus](#) : Donne-moi les faits, je te donnerai le droit.

4. Dol et fraude

- [Fraus omnia corrumpit](#) : La fraude corrompt tout.
- [Nemo auditur propriam turpitudinem allegans](#) : Nul ne peut invoquer sa propre turpitude.
- [Contra legem facit qui id facit quod lex prohibet](#) : Agit contre la loi celui qui fait ce que la loi interdit.
- [Culpa in eligendo](#) : Faute dans le choix.
- [Culpa in vigilando](#) : Faute dans la surveillance.

5. Responsabilité

- [Actori incumbit probatio](#) : La charge de la preuve incombe à celui qui affirme.
- [Nemo plus iuris ad alium transferre potest quam ipse habet](#) : Nul ne peut transférer plus de droits qu’il n’en a lui-même.
- [Cuius est commodum eius est periculum](#) : À qui le bénéfice, le risque.
- [Alterum non laedere](#) : Ne pas nuire à autrui.
- [Nemo tenetur ad impossibile](#) : Nul n’est tenu à l’impossible.

6. Liberté

- [Libertas inestimabilis res est](#) : La liberté est une chose inestimable.
- [In dubio pro libertate](#) : En cas de doute, pour la liberté.
- [Volenti non fit injuria](#) : À celui qui consent, il n'est fait aucun tort.
- [Ubi societas, ibi jus](#) : Là où il y a une société, il y a un droit.
- [Sic utere tuo ut alienum non laedas](#) : Use de ton bien sans nuire à autrui.

7. Cause et effet

- [Causa causae causa causati](#) : La cause de la cause est la cause de l'effet.
- [Ex nihilo nihil fit](#) : Rien ne vient de rien.
- [Principium causalitatis](#) : Le principe de causalité.
- [Natura non facit saltus](#) : La nature ne fait pas de sauts.

8. Diverses maximes fondamentales

- [Fiat lux](#) : Que la lumière soit.
- [Gnothi seauton](#) : Connais-toi toi-même.
- [Sapere aude](#) : Ose savoir.
- [Mens fervida in corpore lacertoso](#) : Un esprit fervent dans un corps vigoureux.
- [Vox populi vox dei](#) : La voix du peuple est la voix de Dieu.
- [Lex parsimoniae](#) : La loi de la parcimonie.
- [Verba volant, scripta manent](#) : Les paroles s'envolent, les écrits restent.
- [Nulla lex rex](#) : Aucune loi n'est souveraine.

9. Éthique et morale

- [Honeste vivere](#) : Vivre honnêtement.
- [Amor fati](#) : L'amour du destin.
- [Anima sana in corpore sano](#) : Une âme saine dans un corps sain.
- [Alterum non laedere](#) : Ne pas nuire à autrui.
- [Primum non nocere](#) : D'abord, ne pas nuire.

10. Maximes légales

- [Nemo censetur ignorare legem](#) : Nul n'est censé ignorer la loi.
- [Nemo plus juris ad alium transferre potest quam ipse habet](#) : Nul ne peut transférer plus de droits qu'il n'en possède.
- [Lex retro non agit](#) : La loi ne rétroagit pas.
- [Ubi lex voluit dixit, ubi noluit tacuit](#) : Là où la loi a voulu, elle a parlé, là où elle ne voulait pas, elle s'est tue.

- [Lex non cogit ad impossibilia](#) : La loi n'oblige pas à l'impossible.
- [Lex specialis derogat legi generali](#) : La loi spéciale déroge à la loi générale.
- [Lex superior derogat legi inferiori](#) : La loi supérieure déroge à la loi inférieure.
- [In claris non fit interpretatio](#) : Ce qui est clair ne nécessite pas d'interprétation.

11. Droit naturel et équité

- [Ius naturale est immutabile](#) : Le droit naturel est immuable.
- [Aequitas sequitur legem](#) : L'équité suit la loi.
- [Ex aequo et bono](#) : Selon l'équité et le bien.
- [Justitia est fundamentum regnorum](#) : La justice est le fondement des royaumes.
- [Libertas inaestimabilis res est](#) : La liberté est une chose inestimable.
- [In dubio pro libertate](#) : En cas de doute, pour la liberté.
- [In medio stat virtus](#) : La vertu se trouve au milieu.

12. Règles de preuve et contrats

- [Actori incumbit probatio](#) : La charge de la preuve incombe à celui qui affirme.
- [Falsus in uno, falsus in omnibus](#) : Faux en un point, faux en tout.
- [Contra proferentem](#) : Contre celui qui stipule.
- [Favor contractus](#) : En faveur du contrat.
- [Da mihi factum, dabo tibi jus](#) : Donne-moi les faits, je te donnerai le droit.
- [Silentium videtur confessio](#) : Le silence vaut confession.

13. Droit et pouvoir

- [Potentia est servitus legis](#) : Le pouvoir est au service de la loi.
- [Sic utere tuo ut alienum non laedas](#) : Use de ton bien sans nuire à autrui.
- [Rex non potest peccare](#) : Le roi ne peut mal faire.
- [Salus populi suprema lex esto](#) : Le salut du peuple soit la loi suprême.
- [Ubi societas, ibi jus](#) : Là où il y a une société, il y a un droit.
- [Lex posterior derogat legi priori](#) : Une loi postérieure déroge à une loi antérieure.

14. Droit international et souveraineté

- [Nemo est supra leges](#) : Nul n'est au-dessus des lois.
- [Nemo patriam tradere debet](#) : Nul ne doit trahir sa patrie.
- [Nullum tempus occurrit regi](#) : Le temps ne court pas contre le roi.
- [Quod omnes tangit ab omnibus approbetur](#) : Ce qui concerne tous doit être approuvé par tous.
- [Res inter alios acta](#) : Les affaires entre d'autres ne concernent pas des tiers.
- [Silentium videtur confessio](#) : Le silence vaut confession.
- [Vox populi vox dei](#) : La voix du peuple est la voix de Dieu.

15. Droit de la responsabilité

- [Nemo plus iuris ad alium transferre potest quam ipse habet](#) : Nul ne peut transférer plus de droits qu'il n'en possède.
- [Nemo tenetur ad impossibile](#) : Nul n'est tenu à l'impossible.
- [Cuius est commodum eius est periculum](#) : À qui le bénéfice, le risque.
- [Nemo potest contra legem agere](#) : Nul ne peut agir contre la loi.
- [In dubio pro reo](#) : En cas de doute, en faveur de l'accusé.
- [Actori incumbit probatio](#) : La charge de la preuve incombe à celui qui affirme.
- [Alterum non laedere](#) : Ne pas nuire à autrui.

16. Maximes éthiques et philosophiques

- [Honeste vivere](#) : Vivre honnêtement.
- [Amor fati](#) : L'amour du destin.
- [Mens sana in corpore sano](#) : Un esprit sain dans un corps sain.
- [Anima sana in corpore sano](#) : Une âme saine dans un corps sain.
- [Fiat lux](#) : Que la lumière soit.
- [Gnothi seauton](#) : Connais-toi toi-même.
- [Sapere aude](#) : Ose savoir.
- [Veritas liberabit vos](#) : La vérité vous libérera.
- [Primum non nocere](#) : D'abord, ne pas nuire.

17. Liberté et droits naturels

- [Libertas inaestimabilis res est](#) : La liberté est une chose inestimable.
- [In dubio pro libertate](#) : En cas de doute, pour la liberté.
- [Sic utere tuo ut alienum non laedas](#) : Use de ton bien sans nuire à autrui.
- [Ius naturale est immutabile](#) : Le droit naturel est immuable.
- [Justitia est fundamentum regnorum](#) : La justice est le fondement des royaumes.
- [Salus populi suprema lex esto](#) : Le salut du peuple soit la loi suprême.

18. Droits Fondamentaux

Cette section regroupe les maximes liées aux **droits fondamentaux**, leurs principes, et leur interprétation.

- [Libertas inaestimabilis res est](#) : La liberté est une chose inestimable.
- [In dubio pro libertate](#) : En cas de doute, en faveur de la liberté.
- [Salus populi suprema lex esto](#) : Le salut du peuple doit être la loi suprême.
- [Sic utere tuo ut alienum non laedas](#) : Use de ton bien sans nuire à autrui.
- [Justitia est fundamentum regnorum](#) : La justice est le fondement des royaumes.
- [Ius naturale est immutabile](#) : Le droit naturel est immuable.
- [Ubi societas, ibi jus](#) : Là où il y a société, il y a droit.

- **Volenti non fit injuria** : À celui qui consent, il n'est fait aucune injure (puisque ce consentement est une validation).
- **Ubi jus, ibi remedium** : Là où il y a un droit, il y a un remède.
- **In dubio pro reo** : En cas de doute, le bénéfice revient à l'accusé.
- **Nemo potest contra legem agere** : Nul ne peut agir contre la loi.
- **Cuius est commodum, eius est periculum** : Celui qui tire un avantage d'une chose en supporte aussi le risque.
- **Nemo est supra leges** : Nul n'est au-dessus des lois.
- **Nemo patriam tradere debet** : Nul ne doit trahir sa patrie.
- **Contra proferentem** : En cas de doute, l'interprétation se fait contre celui qui a stipulé.
- **Fiat justitia, ruat caelum** : Que la justice soit faite, même si le ciel doit tomber.
- **Nemo censetur ignorare legem** : Nul n'est censé ignorer la loi.
- **Summum jus, summa injuria** : La justice poussée à l'extrême devient une injustice.
- **Voluntas aegroti suprema lex** : La volonté du malade est la loi suprême.
- **Lex specialis derogat legi generali** : La loi spéciale déroge à la loi générale.

Notes finales

Les maximes relatives aux droits fondamentaux servent à rappeler les principes universels qui protègent la liberté, l'équité, et la justice. Ces fondements sont essentiels à l'établissement d'un ordre social stable et juste.

Maximes en plus

1. Validité et nullité

- **Ab initio nullum semper nullum**. Ce qui est nul dès le début reste toujours nul.
- **Cessante causa cessat effectus**. Lorsque la cause cesse, l'effet cesse également.
- **Lex non obligat nisi promulgata**. La loi n'oblige que si elle est promulguée.

2. Principes de droit général

- **Bonum commune communitatis**. Le bien commun de la communauté doit primer.
- **Corruptissima re publica plurimae leges**. Quand la république est la plus corrompue, les lois sont les plus nombreuses.
- **De minimis non curat lex**. La loi ne s'occupe pas des choses insignifiantes.
- **Ut sit finis litium**. Afin qu'il y ait une fin aux litiges.

3. Interprétation et application des lois

- **In dubio contra stipulatorem**. En cas de doute, la décision est prise contre celui qui stipule.

- [Lex semper dabit remedium](#). La loi donne toujours un remède.
- [Ubi eadem ratio ibi idem jus](#). Là où il y a la même raison, il doit y avoir la même règle de droit.
- [Vigilantibus et non dormientibus iura subveniunt](#). Les droits viennent en aide à ceux qui veillent, non à ceux qui dorment.

4. Justice et équité

- [Adversus periculum naturalis ratio permittit se defendere](#). Face au danger, la raison naturelle permet la légitime défense.
- [Res inter alios acta](#). Une affaire entre d'autres personnes ne concerne pas des tiers.
- [Res perit debitori](#). Le risque de la perte repose sur le débiteur.

5. Vérité et témoignage

- [Testis unus, testis nullus](#). Un seul témoin ne suffit pas.
- [Vanae voces populi non sunt audiendae](#). Les voix vaines du peuple ne doivent pas être entendues.

6. Droits contractuels

- [Clausula rebus sic stantibus](#). Les conditions d'un contrat s'appliquent tant que les choses restent en l'état.
- [Nemo damnum facit nisi qui id facere intendit](#). Personne ne cause de préjudice à moins de l'avoir intentionnellement fait.

7. Morale et religion

- [Dignitas non moritur](#). La dignité ne meurt jamais.
- [Fiat voluntas tua](#). Que ta volonté soit faite.

8. Preuve et procédure

- [Actus curiae neminem gravabit](#). Un acte de la cour ne doit nuire à personne.
- [Non refert quid notum sit judici, si notum non sit in forma iudicii](#). Peu importe ce que sait le juge, si cela n'est pas présenté dans le cadre du procès.

From:

<https://sui-juris.fr/wiki/> - **:Res-sources sui-juris.**

Permanent link:

<https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:0-repertoire-des-maximes-de-loi>



Last update: **2024/12/26 01:55**